



PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION DES PERSONNES IMPACTEES

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DES NEGOCIATIONS

STATUTS DES PAPS	DOCUMENTS A FOURNIR
PROPRIETAIRE RESIDENT (PR)	<ul style="list-style-type: none">- Reçu de recensement Ageroute (Sortie Ouest, 4^{ème} pont, Y4 et Latrille) ;- Documents relatifs au bâti (titre de propriété et autres) <ul style="list-style-type: none">• <u>Pour les Nationaux :</u>- Carte Nationale d'Identité (CNI) ou Attestation d'identité en cours de validité ; <ul style="list-style-type: none">• <u>Pour les Non Nationaux :</u>- Carte consulaire ou carte Nationale d'identité du pays d'origine en cours de validité ; <p>NB : en cas de péremption de la pièce qui a servi au recensement, venir avec la nouvelle pièce en cours de validité et une copie de celle périmée.</p> <p>Pour les personnes représentant la personne recensée absente produire une procuration ; Pour les procurations venues des autres pays les faire authentifier au ministère des affaires étrangères</p> <p>Pour les PAP décédée produire un acte d'hérédité listant tous les ayants-droits ainsi qu'un Procès-verbal de famille désignant la personne qui poursuivra le processus d'indemnisation.</p>